

# REVUE DE PRESSE

5 mars 2020

**JOURNAUX** **PRESSE** **Radio** **information**  
**télé**  
*MÉDIAS* **Médias**  
**sociaux**

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,  
la FCSQ détient une licence autorisant une  
redistribution électronique restreinte de ce document.



La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec

PRODUIT PAR

**influence**

## ÉDUCATION Écoles publiques

# Des classes régulières avec une majorité d'élèves en difficulté

La problématique touche au moins 200 classes du réseau québécois

**Dans plus de 200 classes régulières d'écoles publiques québécoises, au moins un élève sur deux est en difficulté et a besoin de mesures d'aide particulières pour réussir.**

**DAPHNÉE DION-VIENS**  
Le Journal de Québec

*Le Journal* a eu accès à des données obtenues par une demande d'accès à l'information formulée auprès de toutes les commissions scolaires de la province.

Sur les 72 organisations, une cinquantaine ont transmis des chiffres qui permettent de connaître la proportion d'élèves avec un plan d'intervention dans chaque école, pour chaque niveau d'enseignement, de la première année à la cinquième secondaire.

Les classes spécialisées, qui relèvent de l'adaptation scolaire, ont été exclues de cette demande.

Selon le décompte réalisé par *Le Journal*, plus de 200 classes régulières sont composées d'au moins un élève sur deux en difficulté (*voir encadré*).

« C'est énorme », laisse tomber Josée

Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

De son côté, Nicolas Prévost, président de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE), n'est pas très surpris de ces chiffres, puisque le nombre d'élèves en difficulté a augmenté de façon « exponentielle » au cours des dernières années, rappelle-t-il.

### « ÇA DÉBORDE »

Ces classes se retrouvent un peu partout dans la province (*voir encadré*). C'est notamment le cas dans une école du Bas-Saint-Laurent, où la moitié des élèves d'une classe de cinquième année ont un plan d'intervention.

Trouble du spectre de l'autisme, trouble de comportement, trouble du langage, troubles d'apprentissage... les défis sont nombreux.

« Ça déborde! » lance l'enseignante, qui a refusé d'être identifiée pour présen-

ver l'anonymat de ses élèves. « On veut répondre aux besoins de tous, mais c'est la qualité de l'enseignement qui écope, c'est trop lourd », ajoute-t-elle.

Cette enseignante d'expérience trouve difficile de ne pas répondre adéquatement aux besoins de ses élèves en difficulté, mais aussi des autres enfants « qui auraient besoin que ça aille plus vite ».

### UN « ENJEU FONDAMENTAL »

Pour la FSE-CSQ, qui négocie présentement le renouvellement des conventions collectives avec le gouvernement Legault, la lourdeur des groupes et la composition des classes régulières est un « enjeu fondamental ».

Au cours des dernières années, la multiplication des programmes particuliers, qui attirent les meilleurs élèves, n'a fait qu'augmenter le nombre d'élèves en difficulté dans les classes régulières du réseau public, précise M<sup>me</sup> Scalabrini.



**JOSÉE SCALABRINI**  
Présidente  
de la FSE



## DES EXEMPLES

> **Commission scolaire  
des Appalaches**  
(Chaudière-Appalaches)

**\*5<sup>e</sup> année: 13/24 élèves**

> **Commission scolaire  
des Patriotes**  
(Montérégie)

**\*2<sup>e</sup> secondaire: 103/167**

> **Commission scolaire  
des Bois-Francs**  
(Centre-du-Québec)

**\*3<sup>e</sup> année: 12/23**

> **Commission scolaire  
de la Capitale**  
(Québec)

**\*1<sup>re</sup> année: 40/66**

> **Commission scolaire  
des Chic-Chocs**  
(Gaspésie)

**\*4<sup>e</sup> année: 18/22**

\*Niveau d'enseignement :  
Nombre d'élèves avec un plan d'intervention/  
Nombre total d'élèves

\*\*Pour s'assurer de protéger l'identité  
des élèves, les écoles concernées  
ne sont pas identifiées.

## ÉDUCATION Écoles publiques

# S'assurer d'outiller le réseau face au phénomène

PIERRE-PAUL BIRON  
Le Journal de Québec

Des experts du milieu de l'éducation se questionnent sur le volume d'élèves en difficulté actuellement réparti dans des classes régulières, craignant qu'un manque de services finisse par pénaliser tout le monde, élèves comme enseignants.

« Je suis pour la mixité, mais elle doit être partout et à égale dose, ce qui n'est pas le cas actuellement selon les données. Il ne faut pas les concentrer dans les classes régulières au public seulement, parce que, sinon, on n'aura d'autres choix que de mettre des psychoéducateurs comme enseignants dans ces classes-là. Ce n'est pas l'objectif », croit Claude Lessard, président du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec.

### MIEUX ÉQUIPER LE RÉSEAU

Si Québec veut garder le cap avec la méthode actuelle, il devra s'assurer de donner au personnel les outils pour

réussir.

Les classes citées dans les données publiées par *Le Journal* devraient être menées par des enseignants d'expérience, appuyés par des professionnels en nombre suffisant, conseille Michel Janosz.



teur du Département de psychoéducation de l'Université de Montréal et directeur du Groupe de recherche sur les environnements scolaires.

« Avec un prof d'expérience et beaucoup de soutien, on peut penser que tous les élèves auront les services dont ils ont besoin. »

Toutefois, dans le contexte actuel, un manque d'encadrement expose les écoles à un fort roulement de person-

nel si l'accompagnement n'est pas adéquat. « Les enseignants qui n'ont pas la capacité d'aider chacun de leurs élèves à réussir, ça devient difficile au niveau de l'accomplissement professionnel », fait remarquer Monique Brodeur, professeure au Département d'éducation de l'UQAM, ajoutant que les élèves aussi en paieront le prix.

### LES PROFS DÉCROCHENT

Selon certaines recherches, les enseignants qui se retrouvent avec plus de 25 % d'élèves en difficulté sont plus à risque de quitter à la fin de l'année, souligne M. Janosz. « C'est pour ça que l'important, c'est à quels enseignants on donne ces classes-là. »



## Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

# L'ex-présidente du conseil des commissaires fait ses adieux

**MARC-ANDRÉ COUILLARD**

macouillard@coupdoeil.info

**ÉDUCATION.** Dans une lettre publiée sur la page Facebook de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS), le 14 février, Marie-Louise Kerneis, qui a été présidente du conseil des commissaires pendant près de 20 ans, fait ses adieux.

Son mandat a pris fin abruptement, lorsque la loi 40 a été adoptée par le gouvernement du Québec, tard dans la nuit du 7 au 8 février. Cette loi modifie l'organisation et la gouvernance scolaire, notamment en transformant les commissions scolaires en centres de services scolaires et en abolissant les élections scolaires.

« Une surprise de taille pour moi et tous mes collègues, confie M<sup>me</sup> Kerneis. Je laisse derrière moi plus de 22 ans d'implication à la CSDGS et plus encore dans le milieu de l'éducation, une équipe de commissaires dévoués à cette noble cause, des amis sincères réunis pour faire de notre système le meilleur qui soit. Des années où nous avons instauré de nouvelles pratiques collaboratives émanant de la recherche, avons mis en lumière l'expertise de nos ressources, placé les bases de cette période de forte croissance que nous vivons actuellement. »

Elle souligne aussi l'engagement de tout le personnel de la CSDGS dans la réussite éducative des élèves.

« Leur travail quotidien, et pour certains plutôt dans l'ombre, est colossal, dit-elle. Ces

personnes travaillent avec grand professionnalisme, elles sont à l'écoute des besoins des élèves et mettent tout en œuvre pour les voir réussir. Grâce à leur précieuse collaboration, nous avons pu atteindre les cibles les plus complexes et importantes. »

M<sup>me</sup> Kerneis remercie aussi les parents qui s'impliquent dans la réussite des élèves.

« Aux parents, merci! Aux membres des conseils d'établissement, jeunes et adultes, de la formation générale des adultes et formation professionnelle, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, aux bénévoles, merci également. Vous avez contribué à nos côtés, à faire une différence. »

« C'est abruptement et avec un grand pincement au cœur que je quitte la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, mais je la quitte la tête haute », conclut M<sup>me</sup> Kerneis.

### Implication de M<sup>me</sup> Kerneis à la CSDGS

- Commissaire de la circonscription 7 de 1998 à 2013.
- Présidente du comité exécutif de 1993 à 2003.
- Présidente du conseil des commissaires de 2003 au 7 février 2020.



Centre de services scolaire

# Cinq citoyens pourront siéger au conseil d'administration

**MARC-ANDRÉ COUILLARD**  
macouillard@coupdoeil.info

**ÉDUCATION. L'adoption de la loi 40 par le gouvernement du Québec, le 8 février, a pour effet de transformer les commissions scolaires en centres de services scolaires. Chacun de ces centres sera administré par un conseil d'administration (CA). Les parents et des membres de la communauté et les membres du personnel seront bientôt appelés à poser leur candidature pour siéger sur ces conseils d'administration.**

Les centres de services scolaires seront administrés par un conseil d'administration formé de 15 membres, soit 5 parents, 5 membres du personnel et 5 membres de la communauté. Leur mandat sera d'une durée de trois ans.

Le territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est désormais divisé en cinq districts. Ainsi, un parent, un membre du personnel et un membre de la communauté seront choisis dans chacun des districts, pour former le conseil d'administration.

## PARENTS

Chaque école est représentée par un parent au niveau du comité de parents de la commis-

sion scolaire. Seuls ces parents pourront poser leur candidature pour siéger au CA.

Pour ce faire, il faut d'abord être élu à titre de membre du conseil d'établissement de l'école de notre enfant et ensuite être élu par une l'assemblée générale des parents de l'école à titre de délégué au comité de parents de la commission scolaire.

Comme chaque district regroupe plusieurs écoles, le parent délégué au comité de parents de chaque école pourra poser sa candidature, mais un seul par district sera choisi pour siéger au CA. Le choix se fera par l'ensemble des membres du comité de parents de la commission scolaire.

## PERSONNEL

Le CA des centres de services scolaires seront aussi formé de cinq membres du personnel, soit un enseignant, un membre du personnel professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement scolaire et un membre du personnel d'encadrement.

Le principe est le même que pour les parents, c'est-à-dire qu'ils seront choisis par leurs pairs et il y aura un seul représentant par district, pour un total de cinq membres du personnel au CA.

## MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

La loi 40 prévoit que cinq membres de la

communauté vont siéger au CA. Cependant, ces membres devront démontrer qu'ils possèdent un des cinq champs d'expertise qui sont prévus dans la loi.

Ces champs d'expertise sont les suivants: 1- gouvernance, éthique, gestion des risques ou gestions des ressources humaines, 2- finance, comptabilité, gestion des ressources financières ou matérielles, 3- communautaire, sportive ou culturelle, 4- milieu municipal, santé, services sociaux ou milieu des affaires, 5- une personne âgée de 18 à 35 ans.

Les membres de la communauté qui siègeront au CA seront choisis par les cinq membres du personnel et les cinq parents qui auront préalablement été choisis pour siéger au CA du centre de services scolaire.

Tous ces changements devront se faire d'ici les prochains mois, de façon à ce que tout soit en place en vue de la prochaine rentrée scolaire, à l'automne 2020.



# Enseignants contre la Réforme Roberge

**Parmi les plus de 300 articles du projet de loi 40 (PL40) modifiant la Loi sur l'instruction publique (LIP), maintenant rebaptisé la Réforme Roberge, Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), cible quatre articles avec lesquels ses membres sont en désaccord profond.**

Un texte de **Jean-Christophe Noël**

« De façon générale, c'est la méthode d'implantation qui est inacceptable. Le gouvernement a agi par intérêt mais sur le fond, il y a des éléments qui concernent directement les profs », amorce le président.

(Entre parenthèses, les numéros d'article du PL40, et en gras, les articles de la LIP)

Article (102) **215,2** : Obligations de partage de ressources et services avec des « organismes publics », dont les municipalités et les écoles privées.

« Ce que ça veut dire, c'est que le réseau des écoles publiques va devoir rendre *disponibles* des services aux écoles privées subventionnées alors que l'inverse n'existe pas. C'est mettre carrément au service du privé les ressources déjà limitées dont dispose le réseau des écoles publiques. Si des gens avaient encore besoin de preuves du parti pris de ce gouvernement à l'endroit des écoles privées, c'est fait », dénonce M. Mallette.

Article (4,2) **22.0.1** : L'enseignant doit suivre au moins 30 heures d'activités de for-

mation continue par période de deux années scolaires débutant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année paire. Il choisit les activités de formation continue qui répondent le mieux à ses besoins en lien avec le développement de ses compétences.

« Depuis 40 ans, ce que l'on nomme le perfectionnement-formation est négocié par les parties négociantes reconnues par le Code du travail. Les professeurs en font, du perfectionnement, mais le problème, c'est le financement, l'accessibilité, la diversité et la qualité. Le ministre ne règle pas ces problèmes. Ce que fait le ministre, c'est qu'il passe par-dessus ces tables de négociation. Non seulement il laisse prétendre que les profs ne se forment pas comme ils le devraient, mais ce qui est grave, c'est qu'il passe outre la loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans le secteur public parapublic. C'est une attaque frontale à la profession, mais aussi aux règles de négociation », décrit l'enseignant en histoire.

Article (88) **193,6** : Le comité d'engagement pour la réussite des élèves.

Ce comité serait composé d'enseignants, mais principalement de personnes qui ne sont plus en classe ou qui n'ont jamais été en classe.

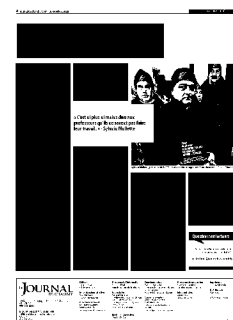
Le président de la FAE dépeint que le comité aurait notamment pour mandat d'identifier les approches pédagogiques probantes, d'étudier les résultats qu'obtiennent les élèves au regard des cibles de réussite à atteindre et d'identifier les bonnes méthodes d'intervention

après des élèves.

« C'est carrément de l'ingérence de la pratique enseignante et nier l'autonomie des enseignants. On dit au professeur qu'il y a des méthodes d'intervention qui sont les bonnes alors que dans un groupe, je peux utiliser des approches pédagogiques qui fonctionnent avec certains élèves, mais pas avec d'autres, car je travaille avec différents types d'humains. En introduisant ce comité, le ministre cherche à uniformiser le travail des profs, comme si c'était une recette à appliquer, et il brime la liberté pédagogique. C'est ni plus ni moins dire aux enseignants qu'ils ne savent pas faire leur travail », s'indigne-t-il avec véhémence.

Article (90) **201** : Renforcement des pouvoirs des directions générales.

« Ainsi, le ministre muselle les critiques envers la gestion des centres de services scolaires (CSS), car c'est le directeur général qui devient le porte-parole des CSS. Dans ce contexte, la direction générale ne contestera pas les décisions du Ministère, d'autant plus que le ministre s'est octroyé le pouvoir de mettre sous tutelle les CSS en leur fixant des cibles, en exigeant des



résultats. Étant le fonctionnaire en chef, le directeur général obéira aveuglément aux directives émanant du ministère de l'Éducation. C'est la fin de l'indépendance entre le bureau du ministre et les CSS », complète l'homme, scandalisé.

Sylvain Mallette s'arrête là, mais la liste des articles auxquels s'oppose la FAE était encore chargée.

### **Recours et actions**

Bien que la version consolidée du projet de loi ne soit pas encore accessible, la loi 40 est entrée en vigueur dès sa sanction par le lieutenant-gouverneur, dans la nuit du 8 avril.

Actuellement, la FAE dépose des recours juridiques pour contester la constitution-

nalité de la loi. Il y a également en parallèle des consultations dans les milieux qui mèneront à ce que M. Mallette qualifie d'actions lourdes que la fédération mettra en place et portera. Cette semaine, leur instance adoptera les actions à prendre. Entretemps, des activités de visibilité sont à prévoir.

**« C'est ni plus ni moins dire aux professeurs qu'ils ne savent pas faire leur travail. » - Sylvain Mallette**



## ACTUALITÉS

# CINQ MOIS À ATTENDRE LA DPJ PARMIS LES EXCRÉMENTS DE CHIENS

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD  
LA PRESSE

Ils étaient si sales que leurs enseignants devaient parfois les laver à la lingette - les jours où ils se présentaient à l'école. Quatre enfants de Granby sévèrement négligés ont dû attendre cinq mois que la DPJ évalue leur dossier, alors qu'ils vivaient dans un logement insalubre, à l'électricité coupée et souillé par les excréments de 12 chiens.

Une juge vient de blâmer les services sociaux pour leur lenteur à prendre en charge la fratrie, qui devait dormir entassée sur des « matelas sales et sans draps ».

En plus des problèmes d'hygiène et de fréquentation scolaire, les enfants manquaient de nourriture et de soins médicaux. Ils étaient âgés de 5 à 11 ans au moment des faits.

« Les droits des enfants ont été lésés » par la DPJ, a écrit la juge Pascale Berardino dans une décision rendue publique mardi, mais datée de décembre dernier. « Le tribunal est rarement confronté à une situation de négligence aussi importante et ce à tous les niveaux. »

Le signalement initial a été effectué le 4 février 2019, le dossier a été assigné à une intervenante le 4 juillet 2019 et l'évaluation a été complétée le 13 août 2019. Le dossier permet donc d'ouvrir une fenêtre sur les retards chroniques qui gangrenaient la DPJ de l'Estrie au moment même où ses intervenants échappaient Alicia, la fillette de Granby dont la mort allait émuouvoir la province. Elle est morte fin avril.

Les enfants négligés ont été placés en famille d'accueil en vertu de la décision de la juge Berardino, elle aussi impliquée dans le dossier d'Alicia.

### **ÉLECTRICITÉ COUPÉE**

C'était la cinquième fois que la DPJ se penchait sur la situation de cette fratrie, dont seule la mère était présente au quotidien. Des signalements précédents n'avaient pas été retenus ou avaient fait l'objet d'interventions sans retrait des enfants de l'appartement.

Mais l'état de l'appartement semble avoir empiré l'année dernière, selon une visite des pompiers sur place. Le risque d'incendie était devenu important depuis que l'électricité avait été coupée et que la mère avait fait descendre une rallonge de l'appartement situé au-dessus du sien, habité par son père.

Trois « gros chiens » et neuf chiots vivent dans l'appartement « et leurs excréments se retrouvent un peu partout dans le logement, y compris sur les matelas », écrit la juge. Les enfants dégageaient parfois une odeur d'« urine » et d'« excréments ».

Les quatre enfants souffraient de retards de développement.

L'avocat nommé pour défendre leurs intérêts devant le tribunal a été convoqué par ce dossier.

« Je ne comprenais pas le délai alors qu'il y avait tellement de besoins de ces enfants-là qui n'étaient pas comblés. On avait des pages et des pages de manquements à l'école, de rendez-vous de santé manqués », a affirmé Me Robert Poitras en entrevue téléphonique. Il reproche leur inaction aux services sociaux. « Quant à moi, ils l'ont échappé, a dit Me Poitras. Ils l'ont échappé complètement. »

« Une des jeunes filles était tellement anxieuse, elle n'avait rien à manger, alors elle allait à la cafétéria deux, trois fois par avant-midi voir si quelqu'un lui avait apporté un lunch ou de l'argent pour manger. »

– Me Robert Poitras

Me Audrey Genest, qui représentait la mère dans ce dossier, a commencé à pratiquer le droit il y a quelques mois à peine à Granby. Déjà, elle a constaté « quelques » cas de délais importants dans ces dossiers. Dans un cas de négligence, « comme on tarde à mettre quelqu'un au dossier, ça fait en sorte que les enfants restent dans un milieu inadéquat ou qui ne peut pas devenir adéquat », a-t-elle dit.

### **« ILS VONT BIEN »**

Les services sociaux de l'Estrie ont accepté de réagir aux reproches de la juge Berardino quant au délai de cinq mois entre la réception du signalement et sa transmission à une intervenante.

« Au moment où l'on se parle, tous les enfants sont en famille d'accueil, ils vont bien, les suivis médicaux sont à jour et tous les besoins spécifiques de ces enfants-là sont [comblés] », a affirmé la porte-parole du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSS), Annie-Andrée Émond.

Cinq mois, « c'est un délai qui est trop long et c'est justement l'un des grands enjeux de notre plan d'action, c'est ce qu'on tente de réduire comme temps d'intervention », a-t-elle ajouté.

« Je vous rassure cependant, tous les cas qui sont considérés comme prioritaires - où l'intégrité est menacée - sont [traités] dans les 24 à 48 heures selon la situation. »

— Annie-Andrée Émond, porte-parole du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie

Une partie au moins du délai concernant l'évaluation de ce dossier est justement due au fait que les allégations de négligence ne sont pas traitées avec la même urgence que les cas de violence physique ou sexuelle.

« Malheureusement, ça arrive souvent. Mais aussi long que celui-là ? Non. [...] Les dossiers qui ne sont pas prioritaires, ça peut prendre plusieurs mois », a réagi Me Poitras, l'avocat des enfants. « Quand il y a de la négligence à ce point-là, ça devrait être coté assez haut et faire l'objet d'une rencontre beaucoup plus rapidement. Qu'est-ce qui est arrivé dans ce cas-là ? Je ne sais pas. »

La commission Laurent sur l'avenir de la DPJ reprendra ses audiences à la mi-mars à Québec, avant de se déplacer à Gatineau, Saguenay, Rimouski et Montréal.

# «On ne voulait prendre aucun risque»

37 élèves de la Beauce en voyage scolaire en Italie ramenés au Québec

JUDITH DESMEULES  
jdesmeules@lesoleil.com

**La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a choisi de ramener son groupe scolaire d'Italie, écourtant ainsi son voyage. Les décisions entourant la situation exceptionnelle sont loin de faire l'unanimité chez les parents, mais la commission scolaire assume ses choix.**

«On a reçu plusieurs plaintes de parents mécontents. On assume. Considérant tous les risques, c'est la meilleure décision selon nous», exprime avec transparence Marie-Ève Dutil, directrice par intérim du secrétariat général de la commission scolaire.

La propagation du coronavirus en Italie continue de paralyser le pays, toutes les écoles ont d'ailleurs fermé leurs portes mercredi. Les élèves de la polyvalente Benoit-Vachon, à Sainte-Marie, et trois accompagnateurs s'y sont envolés le 28 février, alors que la situation semblait sous contrôle.

«On avait fait nos recherches avant et on a commencé à en parler le 24 février, on avait informé

les parents de tous les risques et des choix qui s'offraient à eux, pour qu'ils prennent une décision juste», explique M<sup>me</sup> Dutil.

Parce que ce sont les parents qui avaient la décision finale concernant le départ de leur enfant, l'entente de ce séjour a été signée entre eux et l'agence de voyages. Quant à la commission scolaire, elle avait le dernier mot concernant le départ de ses trois employés accompagnateurs.

En date du départ, le gouvernement affichait un avertissement de niveau 2 pour le nord de l'Italie, alors que la situation se veut dangereuse seulement au niveau 3.

Finalement, trois enfants n'ont pas embarqué dans l'avion vers l'Europe, les parents ayant décidé d'annuler leur participation. «La décision ultime du départ leur appartenait. On ne pouvait pas faire un choix pour eux. Les parents devaient évaluer la situation avec toutes les informations qu'on leur a fournies, en collaboration avec la santé publique.»

Quant aux employés, on assure que leur participation était volontaire et qu'ils ont manifesté leur désir de tout de même s'y rendre.

## UN DÉPART, PUIS DE MAUVAISES NOUVELLES

Tout le groupe se portait bien mercredi, jour de leur retour précipité, il se trouvait à Rome où aucune alerte n'est lancée. Les élèves et les employés ne voyaient aucun signe de maladie. Ils devaient rester en Italie jusqu'au 9 mars.

«À 10h55 le 2 mars, le nord de l'Ita-

lie devient un niveau 3. Et le groupe se dirigeait directement là pour les prochains jours. Ils prenaient l'avion de retour à Venise. Nous, on a autorisé sur nos enseignants, et il était hors de question qu'on les envoie là-bas», continue M<sup>me</sup> Dutil.

Il s'en est suivi plusieurs conversations avec l'agence de voyage Global Tourisme International, qui a été extraordinaire, note Marie-Ève Dutil, afin de changer l'itinéraire. Le problème : tous les changements impliquent des frais additionnels. Le prix du voyage montait en flèche.

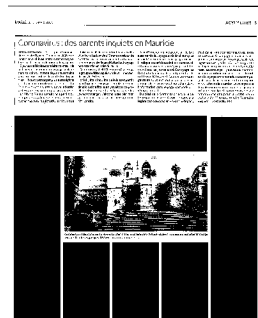
«Finalement l'agence nous rappelle après une heure pour nous dire qu'elle a trouvé 40 sièges dans trois vols de retour et qu'il faut confirmer en 30 secondes.» M<sup>me</sup> Dutil et son équipe ont tranché, pas le temps de contacter les parents.

Plusieurs dizaines de groupes scolaires dans le monde cherchaient à quitter l'Italie au même moment. Les vols libres devenaient rares, même chose pour les endroits où dormir en sécurité.

«Il fallait prendre une décision rapidement. On ne savait pas s'ils allaient pouvoir revenir ou si on allait avoir des hôtels libres. Selon nous, c'était la seule décision. Nos employés revenaient, alors les élèves aussi, même si on n'avait pas l'autorité.»

## PLAINTES

Certains parents accusent l'école de «paniquer pour rien» sur le coronavirus, mais la raison du retour des élèves s'explique davantage sur les risques menaçant leur retour à la maison que la maladie



elle-même.

De l'autre côté, la commission scolaire encaisse les plaintes de parents qui ne veulent pas que le groupe mette les pieds à l'école, pour éviter la contamination.

«Je ne veux surtout pas qu'une crainte grandisse autour de ces jeunes-là. Ils sont corrects et n'ont pas été en contact avec des gens malades. Il n'y a pas de panique, on est en mode prévention depuis

le début, jamais en mode action», insiste M<sup>me</sup> Dutil.

Au retour de la semaine de relâche, il y aura une rencontre d'informations pour tous les parents avec la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. Les parents des élèves ont déjà reçu une lettre de leur part pour savoir quoi faire au retour des

voyageurs.

«Pour ce qui est de la santé, on se fie aux spécialistes. Tout le monde est en sécurité présentement et c'est ce qui compte, on a évité une situation bien pire qui aurait pu nous coûter très cher», ajoute M<sup>me</sup> Dutil.

Les frais supplémentaires liés aux changements de l'itinéraire devraient être assumés par l'assurance voyage des parents.



De rares touristes s'amuse à Rome. La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a décidé d'écourter le voyage scolaire d'un de ses groupes d'élèves. — PHOTO AFP, ALBERTO PIZZOLI

## RISQUES DE PROPAGATION DU CORONAVIRUS

# «J'étais inquiète de le laisser partir»

Près de 50 jeunes de l'école secondaire Val-Mauricie en voyage en Italie et en Grèce



**KIM ROMPRÉ**

[kim.rompre@lenouvelliste.qc.ca](mailto:kim.rompre@lenouvelliste.qc.ca)

**TROIS-RIVIÈRES — Alors que la Commission scolaire Beauce-Etchemin a décidé de rapatrier 37 élèves et trois accompagnateurs d'une polyvalente de la Beauce partis en Italie depuis quelques jours, en lien avec les risques de propagation du coronavirus, 48 jeunes de l'école secondaire Val-Mauricie se trouvent justement en voyage scolaire dans ce coin du monde depuis la semaine dernière. S'ils sont rendus en Grèce depuis mardi, ils sont passés par plusieurs régions de l'Italie au cours des derniers jours. La Commission scolaire assure suivre le dossier de très près, tout comme plusieurs parents.**

Le fils de Manon Landry fait partie du groupe de voyageurs. Cette dernière ne cache pas son inquiétude, surtout que l'Italie a décidé de fermer toutes ses écoles et universités

jusqu'au 15 mars. Le gouvernement du Canada recommande d'ailleurs d'éviter tout voyage non essentiel en Italie du Nord.

Toutefois, c'est plutôt le sud de l'Italie que le groupe a visité depuis son départ mercredi dernier, le 26 février.

«Moi, j'étais inquiète de le laisser partir, mais l'agence de voyages semblait dire que dans le sud de l'Italie, il n'y avait pas de problème et qu'ils ne mettraient jamais la vie des jeunes en danger. J'ai donc laissé aller mon garçon, mais oui, je suis inquiète», confie Mme Landry.

Alain Boucher, un papa dont la fille fait aussi partie du voyage, était de plus en plus inquiet à mesure que le voyage approchait. Il indique toutefois avoir été vite rassuré. «Quand le virus est arrivé, on posait des questions, les jeunes aussi. Ce voyage, ça fait plus d'un an qu'ils le préparent et ils ont travaillé très fort. Les six accompagnateurs suivaient tout ce qui se passait au sujet du coronavirus et nous donnaient l'information par une page Facebook privée», raconte-t-il.

Cette communication n'a pas cessé une fois le voyage débuté. Tous les jours, les parents reçoivent des photos et des nouvelles des jeunes. «C'est presque en temps réel. On voit les paysages. Les jeunes sont heureux. Personne ne porte de masque, c'est rassurant», laisse-t-il savoir.

Ce qui rassure ces deux parents, c'est également de savoir où en sont rendus les élèves dans leur voyage. S'ils sont passés par Rome, Capri, Sorrento et Pompei, en Italie, ils sont maintenant en Grèce pour la fin de leur périple, un endroit beaucoup moins à risque.

Alain Boucher indique que tout se passe normalement selon ce qu'il en perçoit et que le retour devrait se faire comme prévu vendredi alors que les jeunes atterriront en après-midi à l'aéroport de Montréal.

Manon Landry a bien hâte de serrer son fils dans ses bras, mais elle devra patienter 14 autres journées. Aucune mesure particulière n'est pour l'instant prévue au retour des voyageurs, mais Mme Landry ne doit prendre aucun risque. «Ma mère est à l'hôpital, elle a la bactérie mangeuse de chair. Donc quand mon garçon va arriver, il va devoir rester chez son père durant 14 jours. Je ne peux pas le voir durant deux semaines. Et après les 14 jours, on va le faire tester pour s'assurer qu'il n'a pas le coronavirus. Si ma mère, qui a 78 ans, attrape ça, c'est fini. Elle va en mourir c'est sûr.»

### PAS D'INQUIÉTUDE À LA COMMISSION SCOLAIRE

Du côté de la Commission scolaire de l'Énergie, on assure n'avoir rien pris à la légère dans ce dossier. «Avant le départ, c'est sûr qu'il y a de l'information qui a été validée avec la compagnie mondiale avec qui on fait affaire pour les voyages scolaires, l'agence EF, et il y a de l'information qui a été partagée aux parents. Les parents ont été rassurés de tout ça. Il y a aussi des communications quotidiennes qui se font durant tout le voyage entre nos adultes accompagnateurs et le bureau mère à Toronto pour faire un état de la situation. Le voyage s'est déroulé comme sur des roulettes jusqu'à présent», souligne la coordonna-



trice aux communications pour la Commission scolaire de l'Énergie, Amélie Germain-Bergeron.

Aucune mesure particulière n'attend les jeunes à leur retour selon Mme Germain-Bergeron. «Je tiens à rappeler que les élèves n'ont pas visité des régions à risque.»

Clément Pratte fait partie des six accompagnateurs. Il se

fait également très rassurant. «Nous sommes en Grèce après un séjour en Italie. Nous repar- tons dans deux jours et tout va très bien. Nous n'avons pas visi- té les régions touchées par le virus. Notre itinéraire se pour- suit comme prévu. L'agence EF a des bureaux dans tous les pays et plusieurs villes d'Europe. Elle est reconnue mondialement et les

agents agissent de manière très responsable. Ils nous informent ainsi que notre guide chevronné. Tout va merveilleusement bien. Aussi cette compagnie possède d'énormes ressources et elle avait déjà prévu un plan B selon l'évolution de la situation», fait-il savoir.

Retour aujourd'hui d'un voyage écourté en Italie

## Pas de quarantaine pour le groupe étudiant beauceron



Par Sylvio Morin, Chef des nouvelles



Photo: pixabay

**Parce qu'ils n'ont pas séjourné dans les régions italiennes les plus à risque d'épidémie du coronavirus, les 37 élèves et les trois accompagnateurs de la Polyvalente Benoit-Vachon de Sainte-Marie-de-Beauce n'auront pas à se soumettre à une quarantaine à leur retour en sol canadien prévu aujourd'hui.**

Si ce n'est déjà fait, la Direction de santé publique (DSP) du CISSS de Chaudière-Appalaches doit acheminer une directive aux parents des jeunes demandant seulement « *une surveillance des symptômes pour les 14 premiers jours suivant le retour* » du groupe, a indiqué à EnBeauce.com Mireille Gaudreau, relationniste à la Direction du service des ressources humaines, des communications et des services juridiques de l'organisme.

« *La Direction de santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches a évalué la situation. Selon les cas rapportés en Italie, et l'itinéraire de voyage du groupe d'étudiants qui n'a pas visité l'Italie du Nord où il y a beaucoup de cas, nous ne recommandons pas un isolement volontaire des étudiants à leur retour mais une surveillance d'éventuels symptômes pour les 14 prochains jours. Nous informerons les personnes concernées de surveiller leur état de santé et de nous aviser si des symptômes apparaissent* », a fait savoir la porte-parole.

Aucun représentant de la DSP ne sera à l'aéroport où doit arriver le groupe. Hier, la directrice par intérim du Secrétariat général et services corporatifs de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE), Marie-Ève Dutil, avait indiqué que le retour des 40 voyageurs se ferait sur trois vols à partir de Rome mais n'avait pas voulu révéler l'itinéraire ni la destination finale.

Rappelons que la décision de rapatrier les voyageurs beaucerons, partis le 28 février pour un séjour dans le nord de l'Italie jusqu'au 9 mars, a été prise hier par la direction de la CSBE, alors que l'épidémie du COVID-19 a connu une hausse importante notamment dans les régions du nord italien où devaient justement se rendre les élèves.

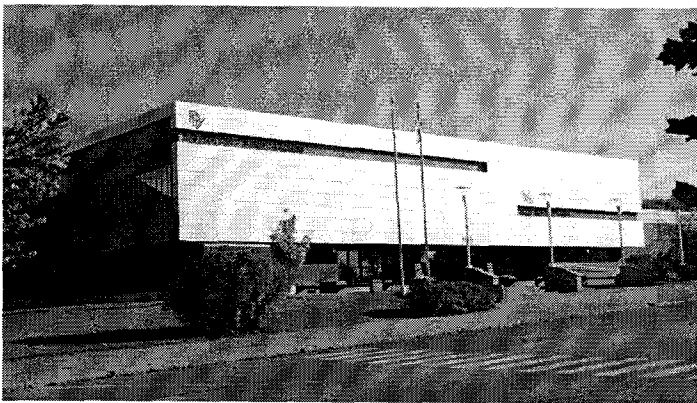
Depuis le 24 février dernier, la CSBE avait envoyé trois correspondances en cinq jours auprès des parents concernés afin de leur permettre de prendre « *une décision juste et éclairée* » sur la participation de leur enfant dans ce voyage. Les parents de trois élèves avaient finalement décidé de garder leur enfant à la maison.

Par ailleurs, aucun membre de la direction de la Polyvalente Benoît-Vachon n'a retourné les messages téléphoniques acheminés par EnBeauce.com.



## Voyage écourté en Italie: des parents mécontents de la décision de la CSBE

Joanie Harvey



**Des parents d'élèves de la polyvalente Benoît-Vachon dont le voyage en Italie a été écourté en raison du coronavirus ont porté plainte à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.**

Selon la directrice par intérim du Secrétariat général et services corporatifs de la commission scolaire, Marie-Ève Dutil, deux ou trois parents lui reproche de ne pas les avoir appelés avant de prendre la décision de ramener les élèves au pays.

Elle explique que les billets d'avion s'envolaient rapidement et que la commission scolaire disposait de très peu de temps pour prendre une décision. De plus, les frais d'hébergement devenaient trop importants en raison du changement d'itinéraire du nord vers le sud.

Des commentaires haineux envers la commission scolaire ont aussi été tenus par certains parents ainsi que sur les réseaux sociaux.

Rappelons que les 37 élèves et trois accompagnateurs en Italie depuis le 28 février devaient quitter le pays à partir de Venise le 9 mars. Ils ont finalement quitté Rome aujourd'hui (mercredi).

Le gouvernement italien a d'ailleurs annoncé aujourd'hui (mercredi) la fermeture de tous ses établissements scolaires jusqu'au 15 mars afin de freiner la propagation du virus. L'Italie est actuellement le pays le plus touché en Europe par l'épidémie de COVID-19.

## VOYAGES SCOLAIRES EN PÉRIL ?

Au moins deux écoles au Québec ont annulé des voyages à cause de la présence de cas de COVID-19 dans les pays destinés à être visités. Les commissions scolaires disent suivre de près l'évolution du virus dans le monde. Un voyage en Chine des élèves de l'école Paul-Gérin-Lajoie de Montréal prévu au début d'avril a notamment été annulé. Une visite au Japon organisée par l'école Dorval-Jean-XXIII qui devait avoir lieu cette semaine a subi le même sort. À la Commission scolaire Marie-Victorin, sur la Rive-Sud de Montréal, on explique que « tous les projets de voyages scolaires prévus seront analysés en fonction des conseils aux voyageurs et avertissements émis par le gouvernement canadien, et cela, en collaboration avec les conseils d'établissement de chacune de nos écoles », dès le retour de la semaine de relâche. Même son de cloche à la Commission scolaire de Montréal.

— Gabrielle Duchaine. *La Presse*

**PRESSE PLUS**



## CI Québec

# Une école où l'on cesse de travailler en vase clos, pour la réussite des élèves

Dans la classe d'Annie Guay, c'est fini les méthodes d'enseignement traditionnelles.

PHOTO : RADIO-CANADA

**Marie-Pier Mercier**

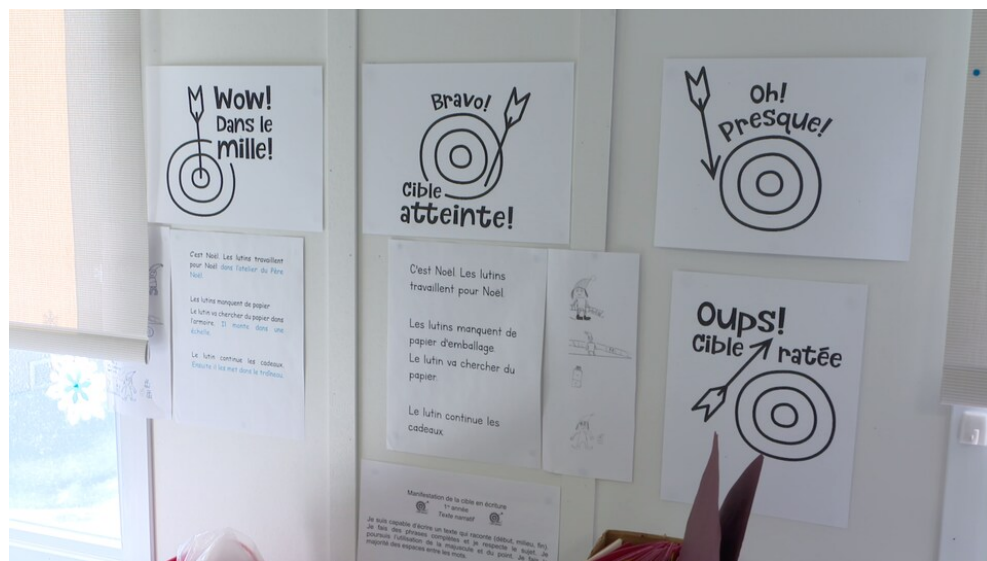
Publié hier à 6 h 20

Des écoles où les jeunes réussissent mieux et où ils sont plus engagés, c'est possible. Des enseignants y arrivent dans une école primaire de la Beauce grâce à ce qu'ils appellent « la méthode collaborative ». Il s'agit d'une technique d'enseignement qui a fait ses preuves en Ontario et qui pourrait transformer le système d'éducation québécois.

L'école en question, c'est l'École primaire l'Accueil, à Scott. Ici, tous les enseignants appliquent cette méthode collaborative depuis le début de l'année, afin de favoriser une meilleure réussite scolaire.

La classe de Mme Annie, qui enseigne en première année, en est un bon exemple. « Pour moi, c'est fini les méthodes d'enseignement traditionnel », dit Annie Guay.

Non seulement l'aménagement de sa classe est moins conventionnel – les élèves sont assis en petits groupes ou rassemblés devant le tableau de leur enseignante –, mais surtout, les tout-petits apprennent différemment.



Des cibles qui permettent aux élèves de Mme Annie de voir s'ils ont réussi leur exercice.

PHOTO : RADIO-CANADA

« C'est pas mal terminé l'époque où j'étais le maître du savoir, où je parlais tout l'avant-midi. Maintenant, ce qu'on essaie de faire le plus possible, ce sont des espèces de mini-leçons. Je parle moins longtemps, je dis l'essentiel et, après, je mets mes élèves en action », dit-elle.

Bref, il y a davantage de collaboration entre les jeunes et les enseignants. Mme Annie s'assure à chaque exercice que ses élèves ont bien compris.

Elle précise que les jeunes ne sont pas laissés à eux-mêmes, « en mode découverte ». « Ils sont guidés », insiste-t-elle.

### Collaboration entre les enseignants

La méthode collaborative est aussi privilégiée dans les échanges entre les enseignants de tous les niveaux. Ils se rencontrent une vingtaine de fois par année pour partager les approches qui ont fonctionné ou pas dans leur classe.

Par ces rencontres, les enseignants discutent des progrès d'apprentissage des élèves et déterminent combien d'entre eux ont atteint les cibles souhaitées.

« Le but, c'est qu'il n'ait pas de trous de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année et que chacun sache ce qui est attendu au niveau suivant. Ce ne sont plus seulement les professeurs de 6<sup>e</sup> année qui sont imputables des résultats lorsqu'ils partent pour le secondaire », explique la directrice de l'école, Sylvie Boutin.



Avec la méthode collaborative, les enseignants cessent de travailler en vase clos, explique la directrice de l'école.

PHOTO : RADIO-CANADA

*« Avant, on avait affaire à six courses de 100 mètres, où le professeur disait : "Ma course est finie, je m'en lave les mains". Maintenant, on fait plus une course à relais. »*

— Sylvie Boutin, directrice de l'École l'Accueil

Selon elle, le travail en vase clos a ses limites; les bons élèves continuent de réussir, mais le but de cette méthode est la réussite du plus grand nombre. D'ailleurs, les élèves apprennent la même matière, au même moment, de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année.

### Des élèves plus engagés

Cette méthode fonctionne, explique Annie Guay, du moins en ce qui concerne l'engagement des élèves. Elle constate qu'ils ont du plaisir à apprendre et qu'ils ne veulent pas arrêter de travailler lorsque la cloche sonne.



La méthode collaborative fonctionne en ce qui a trait à l'engagement des élèves.

PHOTO : RADIO-CANADA

Au chapitre des résultats, les enseignants constatent déjà des améliorations, mais il faudra être patient avant de voir une incidence sur le taux de diplomation, affirme Normand Lessard, directeur général de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

« C'est un projet à long terme, on investit pour nos enfants du futur, ça va nous prendre un bon 10 ans avant que tout soit implanté », dit-il.

C'est le laps de temps dont a eu besoin l'Ontario lors de sa réforme de l'éducation au début des années 2000.

Maintenant, la méthode collaborative y est bien en place. Le taux de diplomation dans le temps prescrit des jeunes Ontariens est de 85 %. Il s'agit d'une augmentation de 10 % en une décennie.

Le taux de diplomation au secondaire dans le réseau public est de 64 % au Québec. Le taux dépasse les 70 % lorsqu'on ajoute celui des écoles privées, qui est de 88 %.

#### « Ça prend du financement »

Le président du Syndicat des enseignants de la Chaudière, Dominic Loubier, précise que, pour arriver à une méthode collaborative efficace, « ça prend un accompagnement extraordinaire et des ressources financières stables ».

Les enseignants qui sont « libérés » lors des rencontres collaboratives doivent en effet être remplacés par des suppléants dans les classes.



Normand Lessard souhaite que la méthode soit implantée dans l'ensemble de sa commission scolaire.  
PHOTO : RADIO-CANADA

Normand Lessard en est conscient. L'École l'Accueil y arrive notamment grâce à la Fondation Chagnon et à « une gestion créative des finances ». La commission scolaire a entre autres diminué le budget alloué au personnel de soutien et à la formation pédagogique des enseignants.

« On s'est donné des priorités, des choix budgétaires. Au lieu de faire différentes choses, on mobilise notre argent et on le met là-dedans », affirme-t-il.

Dominic Loubier doute qu'il y ait assez d'argent pour garantir le financement dans l'ensemble de la commission scolaire, si plus d'écoles veulent mettre en place la méthode collaborative. « Ce n'est pas juste une question de redistribution », croit-il.



La méthode collaborative est aussi privilégiée dans les échanges entre les enseignants de tous les niveaux.

PHOTO : RADIO-CANADA

Le ministère de l'Éducation se fait avare de commentaires en ce qui concerne le financement. Selon lui, les établissements bénéficient déjà de la marge de manoeuvre nécessaire à l'implantation de projets qui font appel à une méthode pédagogique en particulier, comme la méthode collaborative.

Il ajoute que les enseignants peuvent déjà s'absenter « lors de jours de classe pour leur permettre de réaliser des activités de développement professionnel, notamment pour participer à des formations ou se concerter avec leurs pairs ».

Normand Lessard souhaite par ailleurs que cette méthode soit implantée dans l'ensemble de sa commission scolaire, voire de la province.

Pour les enseignants et la direction de l'école, il va de soi que c'est un modèle à imiter, mais selon la réalité et les besoins de chaque établissement.

« C'est fait pour tout le monde, il faut juste se l'approprier soi-même et le faire à sa couleur », conclut Annie Guay.

#### À lire aussi :

- Finis les devoirs dans certaines écoles de l'Ontario et du Québec
- Faire l'école primaire à l'extérieur : comment se vit la transition au secondaire?

Marie-Pier Mercier





ACCUEIL    CATÉGORIES  
MESSAGES DU GOUV.  
INFO / ABONNEMENT  
INSCRIPTION

[Retour](#)

Article du [jeudi 05 mars 2020](#)

---



## LITTÉRATURE JEUNESSE EN LANGUES AUTOCHTONES

Québec veut développer une série de recueils illustrés

---

Paru le [jeudi 05 mars 2020](#) |  
Catégorie: Autochtones

(LAG) Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur veut rendre disponible de la littérature jeunesse en langues autochtones.

Pour ce faire, il annonce son intention de conclure un contrat de gré à gré avec les Éditions Hannenorak afin de développer une série de recueils illustrés regroupant des textes d'auteurs des Premières Nations et d'auteurs inuit en langues autochtones, en français et en anglais.

« Ces recueils devront être également disponibles à l'ensemble des commissions scolaires, sur support papier, sur support audio et sur support numérique et livrés au plus tard le 31 mars 2022 », précise l'avis d'intention.

### **Seule maison d'édition conforme**

Comme motifs invoqués pour conclure le contrat de gré à gré, le ministère indique qu'il n'y a que deux maisons d'éditions spécialisées en littératures autochtones au Québec.

« La maison d'édition ciblée est la seule maison d'édition spécialisée en littérature autochtone qui se conforme à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et qui peut publier dans une autre langue que l'innu-aimun », explique le ministère.

« Elle détient également l'expertise nécessaire du contexte et des réalités autochtones pour ne pas commettre de faux pas et d'erreurs diplomatiques qui pourraient entacher le contenu des ouvrages. »

Le ministère explique aussi que « la situation des langues autochtones au Québec est complexe et diffère grandement d'une nation à l'autre, influençant le nombre de ressources disponibles ainsi que les critères de rédaction pour chacun des textes ».

De plus, « l'identification d'auteurs, de traducteurs et de textes en langues autochtones, la correction et l'édition de ceux-ci demandent une expertise particulière qui va au-delà de l'édition conventionnelle ». La date prévue de conclusion du contrat est le 16 mars.



## Ontario to back down on class sizes if teachers agree to wage cap

CAROLINE ALPHONSO  
LAURA STONE

The Ontario government has walked back its plans to increase high-school average class sizes and will make it easier to opt out of mandatory online courses as it tries to reach a deal with its teacher unions.

Education Minister Stephen Lecce said on Tuesday that the government's most recent proposals should be enough for unions to cancel future strikes and continue negotiations on a new contract. He also said that his government has made a commitment to maintain full-day kindergarten and fully fund supports for special education and other learning needs negotiated in a previous contract.

However, as part of the new offer, the government is requiring unions to comply with its wage-cap legislation, meant to limit public-sector pay increases to 1 per cent, and wants concessions on a seniority-based hiring regulation.

"This is a positive offer, a positive plan and they should get to the table to negotiate," Mr. Lecce said. "This plan is a responsible

course forward when you're at an impasse."

All four major teachers' unions have been engaged in job action, ranging from work-to-rule to one-day strikes, amid stalled negotiations and tensions with the government.

Class sizes and mandatory online courses have been among the most contentious issues in bargaining.

Mr. Lecce said on Tuesday that his government has softened its stand once again on increasing class sizes in high schools to an average of 23, instead of the previous goals of 28 and then 25, which would have led to thousands of fewer teachers in the education system over four years. The current average is 22.9.

Further, he said that parents would have the ability to opt their children out of mandatory online courses required to graduate high school. The province had initially planned on students taking four online courses to earn a high-school diploma. In November, Mr. Lecce said the requirement would be dropped to two.

Just before Mr. Lecce's announcement, the head of the Ontario English Catholic Teachers' Association said her union had told government negotiators well before Christmas it was prepared to accept the 1-per-cent salary offer "in order to bring stability and certainty into our schools" even though it believed the wage-restraint legislation was unconstitutional and was challenging it in court.

In exchange, the union asked the government to step back

from its plan to increase class sizes, cut thousands of teaching positions and eliminate course options for students, Liz Stuart said. The union will be back at the bargaining table with the government on Wednesday, but has also planned a provincewide walkout on Thursday.

"The devil is in the details. We need to sit and we need to work through this," Ms. Stuart told reporters at Queen's Park, adding that her union had not received this offer when it recently sat down with the government.

Mr. Lecce made the proposals public as the province's high-school teachers' union was in "exploratory" talks with the government, and still deciding whether to begin formal bargaining that would restart negotiations. Up until this point, neither side had been at the bargaining table since December.

Harvey Bischof, president of the Ontario Secondary School Teachers' Federation, said that Mr. Lecce had not presented the new proposals to his union, but rather held a press conference while exploratory talks were under way.

"The minister once again in another amateur-hour move interrupts that by going to a podium," he said. "This proposal has not been put to the union. It's certainly not been put to my union."

He added: "This minister chose to roll a hand grenade out on the table again and blow things up."

Sam Hammond, president of the Elementary Teachers' Feder-

ation of Ontario, said his union has not seen any details of the government's proposals. "We have learned from past experience that Minister Lecce's public announcements do not necessarily translate into negotiating proposals at the table," he said.

Teachers and education workers have been without a contract since the end of August. Last month, all publicly funded schools were shuttered as the four main education unions took part in the first ever province-wide legal strike.

The issues for the various unions include class-size increases in high school, mandatory online courses for high-school students, benefits and a hiring regulation that gives supply teachers with more seniority an edge in getting chosen for long-term occasional and permanent teaching positions.

The concession comes a day after Premier Doug Ford called teachers' unions "greedy" and said they have "held this province hostage for 50 years."

"We put a very fair deal to the teachers unions," Mr. Ford said at an unrelated announcement on Monday.

However, NDP education critic Marit Stiles accused the government of creating "chaos and confusion" in the education system by going back and forth on its proposals.

"We're going to have to look carefully at what they're proposing to see exactly what it means," she said.



## NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LES CLASSES ET COURS EN LIGNE

# LE GOUVERNEMENT FORD RECULE

ÉMILIE PELLETIER

epelletier@ledroit.com

Initiative de journalisme local

### QUEEN'S PARK

**TORONTO — En plein conflit dans le monde de l'éducation en Ontario, le gouvernement Ford fait un pas de recul sur des enjeux importants.**

La moyenne maximale d'élèves du secondaire par classe sera augmentée à 23 pour l'année scolaire 2020-2021, soit un de plus en comparaison à l'année actuelle. Les parents pourront aussi choisir si leur enfant recevra des cours en ligne ou non, et ils ne seront pas requis pour l'obtention du diplôme.

Le ministre de l'Éducation Stephen Lecce en a fait l'annonce lors d'une conférence de presse surprise, mardi après-midi.

Le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario sera également maintenu. « La différence est que le soutien sera concentré sur les élèves, et pas les syndicats », a déclaré le ministre Lecce.

Avec ces annonces, le gouvernement Ford espère pouvoir conclure une entente avec les syndicats d'enseignants.

Le ministre reste toutefois ferme sur sa position concernant le salaire des enseignants. Lors de la conférence de presse, M. Lecce a pris soin de répéter l'importance de mettre l'accent sur la réussite des élèves. « Assez, c'est assez. J'ai été consistant, je veux garder les élèves dans les classes, là où ils devraient être. »

La loi que le gouvernement Ford a adoptée pour limiter les augmentations de salaire à 1 % par année ne sera pas modifiée, a-t-il précisé.

Alors que les conventions collectives des enseignants sont échues depuis le 31 août, les négociations entre le gouvernement Ford et les syndicats d'enseignants étaient à un point mort depuis quelques jours.

Le ministre Lecce a par ailleurs souligné que les syndicats d'enseignants étaient déjà au courant de ces propositions.

Furieux par cette affirmation, les chefs des syndicats d'enseignants anglophones, Liz Stuart de l'Ontario English Catholic Teachers'

Association (OECTA) et Harvey Bischof de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (OSSTF/FEESO) ont répondu ne pas avoir été informés de ces propositions, et que les affirmations du ministre Lecce sont fausses. « Ce ne sont pas des propositions, c'est une conférence de presse », ont-ils tous les deux nuancé.

Dans une déclaration envoyée quelques minutes avant la conférence de presse, Mme Stuart avait indiqué que l'OECTA était prête à accepter le salaire offert par le gouvernement, à condition que la taille des classes demeure la même et que les élèves n'aient pas l'obligation de suivre des cours en ligne.

Rappelons que l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO) prévoit jusqu'à présent tenir une journée de grève jeudi, une troisième en l'espace de trois semaines. Celle du 27 février a été annulée en raison des conditions météo.

Le ministre Lecce a exhorté les syndicats d'annuler les grèves prévues ce jeudi. « C'est une bonne entente », juge-t-il.



## PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES

# Québec met fin à des primes

LIA LEVESQUE

La Presse canadienne

**MONTRÉAL — En pleine pénurie de préposés aux bénéficiaires, Québec s'apprête à supprimer une prime de 180 \$ qui leur est versée lorsqu'ils travaillent en CHSLD, a appris La Presse canadienne.**

En plus de ces préposés aux bénéficiaires, la mesure touchera également des ouvriers spécialisés qui travaillent dans le secteur public — électriciens, plombiers — qui vont aussi perdre, après la fin des conventions collectives le 30 mars, une prime qui leur est accordée par Québec.

L'interruption de ces primes touchera aussi deux autres catégories de travailleurs : les psychologues, ainsi que les travailleurs qui œuvrent auprès des clientèles qui ont des troubles graves du comportement (centres jeunesse, services liés à la toxicomanie).

Ces primes avaient été instaurées par le biais de lettres d'entente, lors de la négociation des conventions collectives 2015-2020, parce qu'il y avait pénurie dans ces métiers et professions. Or, la pénurie s'est pourtant aggravée depuis que les négociations avaient eu lieu entre les parties en 2015-2016.

### «EN BEAU JOUAL VERT»

En entrevue mercredi, le président de la FTQ, Daniel Boyer, était outré de l'attitude du gou-

vernement Legault. «Il a trouvé la bonne façon de mobiliser nos membres. Nos membres vont être en beau "joual vert". Ceux qui recevaient ces primes-là et qui, le 1<sup>er</sup> avril prochain, ne les recevront plus, qu'est-ce que vous pensez qu'ils vont faire?» a tonné M. Boyer.

Un préposé aux bénéficiaires touche une prime de 180 \$ par bloc de 750 heures s'il travaille dans un Centre d'hébergement et de soins de longue durée. Le salaire horaire y est de 20,55 \$ au premier échelon et de 22,35 \$ au cinquième et dernier échelon.

Pourtant, Québec offre même des bourses de 7500 \$ pour convaincre des gens d'étudier pour devenir préposé. Et on recrute même à l'étranger pour en trouver. Et le premier ministre François Legault lui-même a déjà affirmé qu'il voulait accorder des augmentations de salaire plus élevées aux préposés aux bénéficiaires qu'aux autres employés de l'État, parce qu'il s'agit d'un métier difficile et qu'il y a pénurie, particulièrement en CHSLD.

### RÉPLIQUE DU GOUVERNEMENT

En réplique, une source gouvernementale a assuré que dans le cas des préposés aux bénéficiaires, «il y a des discussions présentement pour permettre de trouver une solution pour qu'elles continuent à être versées après le 30 mars».

Cette source assure qu'«on veut donner plus aux préposés», mais que, pour ce faire, il faut que les syndicats s'assoient aux tables et

négoient.

Interrogée à ce sujet à Montréal, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, a limité ses commentaires: «actuellement, il y a des négociations collectives qui se passent et on garde l'orientation de valoriser le travail des préposés aux bénéficiaires».

### LES OUVRIERS

Pour les ouvriers spécialisés, la prime est de 10 %. Selon l'échelle de rémunération du Conseil du trésor, le taux horaire d'un électricien dans une commission scolaire est de 24,76 \$ l'heure, celui d'un électricien classe principale de 26,83 \$.

«L'électricien qui avait 10 % de son salaire [en prime] et qui ne l'aura plus le 1<sup>er</sup> avril, qu'est-ce que vous pensez qu'il va lui arriver? Dix pour cent du salaire, ce n'est quand même pas rien! Il va être en beau "joual vert"! Et si on lui offre une *job* à 5, 6, 7 ou 10 \$ de l'heure de plus dans la construction, ça se peut qu'il aille se faire voir là», a prévenu M. Boyer.

Le président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec fait valoir que la décision du gouvernement est d'autant plus étonnante que dans le cas des ouvriers spécialisés, il y avait même consensus pour maintenir ces primes après la fin des conventions collectives, le 30 mars.

M. Boyer appréhende même des départs, puisqu'il existe en plus un écart de rémunération important face au privé dans ces métiers et professions. «Y mettre fin de façon

draconienne au 31 mars prochain, bien on se tire dans le pied. Ceux qui avaient l'intention de partir vont avoir encore plus l'intention de partir», a-t-il prévenu.

En plus de ces primes pour ces quatre métiers et professions en pénurie, la CSN a fait savoir qu'une autre prime va prendre fin à la même date : cette fois pour les travailleurs dans le Grand Nord. Dans leur cas, la prime varie de 5000 \$ à 12 000 \$ par salarié.



## ETUDE SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE

# La problématique prend de l'ampleur



**KARINE BLANCHARD**

karine.blanchard@lavoixdelest.ca

**GRANBY — L'exploitation sexuelle des adolescentes et des jeunes femmes n'est pas vécue que dans les grandes villes. La problématique est bien réelle en Haute-Yamaska et dans Brome-Missisquoi, démontre une étude réalisée par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Granby.**

« L'exploitation sexuelle est réelle et prend de l'ampleur année après année », fait savoir Priscilla Viens, intervenante et chargée de projet en exploitation sexuelle au CALACS de Granby. Afin de bien cerner la problématique en Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi, la réalisation d'une étude s'est avérée nécessaire, ce qui a été possible grâce à un financement du ministère de la Sécurité publique.

Le projet, dont les résultats ont été dévoilés à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle mercredi, a également été possible grâce à la participation d'une trentaine de milieux communautaires, institutionnels et scolaires qui ont accepté de s'impliquer en partageant leurs recommandations et pistes d'actions.

Les participants ont été invités à remplir un questionnaire, puis ont été conviés à des rencontres individuelles ou de groupe.

Huit femmes âgées, qui ont été victimes d'exploitation sexuelle entre l'âge de 13 ans et 25 ans, ont également accepté de participer à l'étude.

Les formes d'exploitations sexuelles qui sont le plus fréquemment rapportées sont la prostitution de survie et la prostitution de fin de mois, que ce soit en ligne (porno, échange des photos), des massages érotiques, de la danse nue ou en tant qu'escorte. « La fréquence est plus difficile à évaluer », constate Catherine Rousseau, la professionnelle de recherche qui a réalisé l'étude.

Des « contextes de vulnérabilité » ont également été identifiés. La précarité économique est l'un des facteurs les plus importants. À cette liste s'ajoutent notamment la consommation d'alcool ou de drogue, les problèmes de santé mentale, les difficultés scolaires, l'intimidation, le milieu familial instable et l'isolement social.

Les stratégies de recrutement, les besoins des victimes, les activités de prévention et le niveau d'aisance des intervenants du milieu ont également été analysés et regroupés dans le rapport qui contient près de 50 pages.

Un des éléments identifiés est l'hésitation des femmes à aller chercher de l'aide. « Elles ont peur d'être stigmatisées, peur d'être arrêtées parce qu'elles ont un mandat contre elles ou que ça ne serve à rien », résume M<sup>me</sup> Rousseau. Lorsqu'elles demandent de l'aide, elles se sentent jugées et sont découragées à poursuivre la démarche, ajoute-t-elle.

Survivante de la prostitution, Valérie Tender en sait quelque

chose. De 16 ans à 23 ans, elle s'est prostituée. La précarité financière a été la première raison qui l'a conduite dans cet enfer. « Il n'y a rien de plus sordide que la prostitution de fin de mois », a-t-elle raconté dans un témoignage qu'elle a livré sans barrières.

« C'est un entonnoir qui ne finit jamais. Ton seuil d'accessibilité ne cesse de baisser. Notre tolérance de ce qui est acceptable aussi, explique celle qui a obtenu l'aide d'un CALACS de Montréal quand elle a cessé la prostitution. C'est une industrie qui ne te mène jamais à plus de dignité. »

Artiste, militante et entrepreneuse sociale, elle a expliqué que 78 % des femmes qui sortent de la violence sexuelle vivent un stress post-traumatique. « Vivre en état de stress, ça amène des problèmes. C'est horrible et très coûteux pour la santé », dit-elle.

### RECOMMANDATIONS

Les résultats de l'étude ont amené le CALACS à formuler plusieurs recommandations autant pour leur organisme que pour l'ensemble des milieux qui travaillent auprès des adolescentes et des jeunes femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi.

L'une d'elles est la création d'un poste spécialisé en exploitation sexuelle occupé par une intervenante du CALACS. Son mandat serait d'accompagner les jeunes femmes et adolescentes qui vivent de l'exploitation sexuelle. Son rôle serait également d'offrir des formations dans les milieux communautaires, institutionnels et scolaires.



L'élaboration d'une structure de concertation entre les milieux est aussi recommandée afin de favoriser une continuité dans les services.

Le CALACS suggère également la création de contenus de prévention à la carte pour bien répondre aux besoins des milieux, la tenue d'un colloque sous-régional concernant l'exploitation sexuelle, la promotion de la ligne d'écoute spécialisée en la matière et d'offrir une ressource en hébergement pour les victimes d'exploitation sexuelle.

## Les élèves de Napierville s'initient à la politique municipale



Par Marc-André Couillard



Six élèves de l'école secondaire Louis-Cyr, à Napierville, ont participé au conseil muni-scolaire, dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire. (Photo : gracieuseté)

**ÉDUCATION – Des élèves de l'école primaire Daigneau et de l'école secondaire Louis-Cyr ont tenu une séance extraordinaire de leur conseil étudiant, dans la salle du conseil municipal de Napierville, le 17 février. Cette activité s'est tenue dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire.**

C'est devant une salle comble que six élèves de troisième à cinquième secondaire, qui sont membres du conseil étudiant de l'école Louis-Cyr, ont participé à leur premier conseil muni-scolaire. Il s'agit d'Olivier Perron, qui siégeait à titre de maire, ainsi que les conseillers Élyse Dumouchel, Benjamin Beausoleil, Jasmine Bellefleur, Shařna Croteau et Kiara Dupuis.

Des élèves de l'école Daigneau se sont prêtés au même exercice. Il s'agissait de la cinquième édition du conseil muni-scolaire pour les jeunes du primaire. Marjorie Rodier occupait le poste de mairesse, tandis qu'Élizabeth Gendreau, Jade Blais, Marguerite Godbout, Alexis Blanchard et Étienne Bouvier étaient les conseillers.

## **Objectif**

Cette activité a pour but de sensibiliser les jeunes à l'importance de terminer leurs études afin d'obtenir leur diplôme secondaire.

De plus, cette activité permet aux membres du conseil municipal de faire découvrir aux jeunes le travail que font les élus municipaux et de leur faire connaître les différents enjeux et défis auxquels une municipalité fait face. Les élus soulignent aussi l'importance d'exercer son droit de vote.

Les membres du conseil municipal de Napierville tiennent à remercier les collaborateurs qui ont rendu cette activité possible. Il s'agit du comité du conseil étudiant de l'école Daigneau, Claudia Poulin, Emma Dumouchel-Janelle et Chantal Chevalier et Sébastien Roy de l'école Louis-Cyr, ainsi que Sonia Dumais, agente de soutien au développement social du Centre local de développement des Jardins-de-Napierville.

# La persévérance scolaire devient une priorité du milieu

La Fondation Christian Vachon et la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit ont officialisé, le 21 février, leur appui majeur à la persévérance scolaire auprès des jeunes de la MRC du Granit, en procédant à l'installation d'une plaque honorifique à l'école de Saint-Romain et à l'école Notre-Dame-de-Fatima de Lac-Mégantic.

«C'est grâce à la généreuse contribution de la communauté et

des entreprises comme Desjardins que nous sommes en mesure de soutenir les jeunes démunis tout au long de l'année en leur offrant des services personnalisés. Nous leur permettons d'avoir une chance égale de réussir et ainsi favoriser leur épanouissement personnel et leur développement social», d'expliquer Christian Vachon, président de la Fondation. Créée en 2006 par Christian Vachon, la Fondation por-

tant son nom apporte une aide de premier ordre aux enfants issus de milieux vulnérables en leur offrant des vêtements, des fournitures scolaires, cahiers d'exercices, des repas et des activités culturelles et sportives.

Pour la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit, l'association avec la Fondation Christian Vachon semblait toute naturelle. «Chez Desjardins, nous sommes tous engagés pour la jeunesse et la persévérance scolaire. Les besoins de nos jeunes sont de plus en plus criants. Pour les aider, l'appui à de tels projets structurants réalisés par des organismes de notre milieu est essentiel», partage le président de la Caisse, Marc L'Écuyer.

Depuis sa création, plus de 6 500 enfants, répartis dans plus de 80 écoles à travers les quatre commissions scolaires de l'Estrie, ont bénéficié de l'aide de la Fondation.



DES ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS  
SONT HONORÉS À MIRABEL

# LA PERSEVERANCE SCOLAIRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

 **Nicolas T. Parent**  
nparent@groupejci.ca

Le Comité persévérance scolaire de la Table de concertation communautaire mirabelloise et le Carrefour jeunesse emploi (CJE) Mirabel invitait des élèves, professeurs, les proches de ces derniers, ainsi que nombre de dignitaires à une remise de bourses au centre culturel de Saint-Benoit, secteur de la ville de Mirabel, le jeudi 20 février. Le tout se déroulait dans le cadre de la semaine des Journées de la persévérance scolaire (JPS) se tenant justement du 17 au 21 février dernier.

Ces organisations locales suivaient donc un mouvement national, en ayant pour objectif premier de rassembler l'ensemble de la communauté autour de l'enjeu qu'est la réussite éducative et la persévérance scolaire.

«Dans le cadre de la campagne des JPS 2020, nous souhaitons augmenter la compréhension du rôle et des responsabilités de tous dans la mise en place de conditions favorables à la persévérance scolaire. Que ce soit les parents, le personnel enseignant, la famille, les amis ou même le brigadier scolaire, tous font une réelle différence dans la réussite éducative d'un jeune!»

## UNE GRANDE DIFFÉRENCE

Dans le cadre de cette soirée du 20 février dernier, les responsables souhaitaient,

d'une part, rendre hommage à la détermination et au dévouement de jeunes citoyens sur leurs bancs d'école. D'autre part, on voulait souligner le rôle d'adultes qui sont considérés tels des «plus» pour la jeunesse du territoire.

«Il s'agit ici de notre deuxième édition et nous sommes fiers de récompenser des jeunes, mais également des adultes qui font une différence dans le système d'éducation et auprès de cette jeunesse dans la région de Mirabel», de mentionner Roxanne Diné, intervenante jeunesse au CJE Mirabel.

«Nous avons de quoi être fiers de notre jeunesse, elle qui travaille vraiment fort pour réussir au niveau des études. On entend souvent dire qu'ils sont devant les écrans et qu'ils font de mauvais coups, mais, dans le fond, lorsqu'on prend le temps de s'asseoir avec eux et de les écouter, on se rend compte de leurs qualités. Personnellement, je les admire!»

## FIXER SON DESTIN

Elle expliquait que, dans un monde idéal, on devrait sortir de son école secondaire les yeux brillants et avec la confiance nécessaire afin de «fixer le destin directement dans les yeux sans cligner une fois».

«La majorité des enseignants avec qui je discute, d'un autre côté, arrivent à faire une réelle différence dans la vie de ces jeunes. Ils réussissent à mettre en place des initiatives eux-mêmes, alors qu'ils ne sont

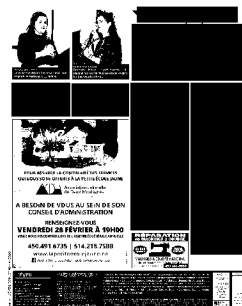
ni formés pour ce faire, ni même payés parfois. Ils le font, car ils sont passionnés, dévoués; ils y croient encore. C'est le cas de nombreux enseignants, dont ceux présents ici aujourd'hui.»

Elle souhaite voir, en ce sens, un système scolaire qui soutient davantage son personnel et qui propulse les initiatives de ces derniers.

«La persévérance scolaire, c'est le projet d'une communauté complète. Tous ensemble, par nos gestes, nos paroles et nos actions, nous pouvons faire la différence et soutenir nos étudiants afin de leur offrir un avenir à leurs couleurs. À leur tour, ils pourront contribuer à notre merveilleuse communauté», ajoute l'intervenante avant de céder la parole à Antoine Vézina, animateur de la soirée, mais avant tout musicien de talent, étudiant et membre du Comité initiatives jeunesse, de la Table de concertation communautaire mirabelloise.

Au programme, en plus des discours portant sur les méritants: prestations musicales, bouchées, réseautage, ainsi que des prises de photos.

Notons d'ailleurs et entre autres la présence de Marie-Eve D'Amours, du blogue La DeMOIS'aile, ainsi que de Barbara Morin, représentante de Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL). Était également sur place Jocelyne Goyette, représentante du député fédéral de Mirabel. Simon Marciel.



# Toujours plus d'élèves avec des plans d'intervention



ERIKA AUBIN  
@journallexpress.ca

En 2015, pas moins de 22,5 % des élèves du primaire avaient un PI. En 2019, ils étaient 22,7 %, selon la Commission scolaire des Chênes (CSDC). (NDLR : Les commissions scolaires sont maintenant abolies par la Loi 40, mais le journal conservera cette appellation en attendant la création des centres de services scolaires).

L'augmentation est davantage marquée au secondaire. En 2015, 30,4 % des élèves avaient un PI tandis qu'en 2019, ils étaient 42,2 %.

«Depuis 10 ans, il y a une tendance à la hausse, et ce, à travers tout le Québec», fait savoir Ghislain Rheault, directeur du service des ressources éducatives à la CSDC.

Le PI est un outil de planification conçu pour répondre aux besoins spécifiques d'un élève ayant des défis particuliers.

«Chaque professeur ou personne-ressource veut aider à sa façon. Cet outil vient assurer une certaine cohérence des interventions faites auprès d'un élève», explique Olivier Patoine, conseiller pédagogique en adaptation scolaire à la CSDC.

Dans ce document, on retrouve différents moyens afin de soutenir un étudiant dans sa réussite scolaire. Par exemple, quelqu'un qui a un trouble de déficit de l'attention pourrait avoir droit d'effectuer ses examens dans un local isolé ou encore d'utiliser le logiciel Anti-

dote. Chaque PI est personnalisé selon les besoins de la personne.

«Quand on arrive avec la solution de faire un PI, c'est parce que l'élève a des difficultés qui persistent malgré des moyens déjà mis en place. Premièrement, on fait une cueillette de données avec les intervenants et les parents. Ensuite, on priorise des objectifs et on cible des moyens pour les atteindre», ajoute M. Patoine

## Du primaire au secondaire

La CSDC soutient chaque élève dans son passage du primaire au secondaire en ajustant le PI afin de le préparer à entrer dans la cour des grands.

Depuis que les PI sont numérisés - soit depuis les trois dernières années -, cela facilite beaucoup le passage d'un niveau à l'autre, car l'outil pédagogique suit l'élève.

Et pendant son parcours à la polyvalente, il voit son PI ajusté à nouveau pour qu'il puisse développer continuellement son autonomie. Le dernier plan, fait en cinquième secondaire, est créé en fonction de la transition vers le collégial.

## L'entrée au cégep

La CSDC n'a pas besoin d'un diagnostic officiel provenant d'un professionnel pour mettre en place un PI tandis que le cégep, oui. L'élève doit donc se faire évaluer, si cela n'est pas déjà fait.

«Ça fait une bonne différence parce qu'il y a beaucoup d'élèves qui arrivent du secondaire avec des besoins et des outils particuliers et ils n'ont plus droit à ces outils sans diagnostic», explique Olivier Patoine.

Le Cégep de Drummondville et la CSDC se concertent chaque année pour préparer les futurs

étudiants collégiaux qui ont recours à des mesures particulières.

En 2017, 15,9 % des élèves au niveau collégial avaient un PI. En 2019, ce chiffre est passé à 18,9 %. Le pourcentage suit la même tendance qu'au primaire et secondaire.

«C'est normal que ça augmente, car les écoles secondaires sont plus équipées pour offrir des mesures adaptatives. Les institutions mènent de plus en plus leurs élèves à la diplomation et ceux-ci ont davantage accès à des études postsecondaires», explique Rudy Houle, directeur adjoint aux études au Cégep de Drummondville.

Parmi les défis que rencontre le Cégep, il y a l'augmentation des troubles de santé mentale.

«Pour ce qui est des troubles neurologiques tels qu'un déficit de l'attention, ça se passe bien avec les étudiants. Ils utilisent leurs mesures et leurs outils technologiques de façon autonome. Par contre, quand on parle de troubles comme l'anxiété, le stress ou la dépression, ça nous amène de nouveaux défis», souligne M. Houle. Dans ces cas, l'accompagnement de chaque étudiant est personnalisé selon ses besoins.

Dans les dernières années, le Cégep de Drummondville «a stabilisé» son équipe aux ressources éducatives afin d'être en mesure de répondre aux besoins de la communauté étudiante.



# Du travail supplémentaire pour les enseignants

**Bien que les plans d'intervention (PI) soient un outil pour la réussite scolaire des élèves, cela demande un engagement supplémentaire aux professeurs, qui sont déjà débordés.**

**ERIK A. AUBIN**  
@journalexpress.ca

Le pourcentage d'élèves ayant recours à un PI à la Commission scolaire des Chênes (CSDC) a augmenté de 25,5 %, en 2015, à un peu plus de 30 % en 2019.

Les enseignants le reconnaissent : il s'agit d'un outil qui les aide à intervenir auprès des élèves ayant des troubles de comportement, d'apprentissage ou les deux.

«C'est un outil pour nous parce qu'on a des mesures précises pour aider un élève. Grâce à cela, on sait ce qui fonctionne avec lui et ce n'est pas toujours à recommencer», explique une enseignante de la CSDC, qui a préféré garder l'anonymat.

Toutefois, il y a un revers à la médaille.

«Lorsqu'on fait un PI pour un jeune, on doit prévoir une rencontre avec ses parents, la direction et les intervenants. Souvent, ces rencontres se font le soir - en dehors de nos heures de classe. Sauf qu'on n'a pas d'heures supplémentaires selon le nombre de plans d'intervention faits... On nous dit que ça fait partie de notre tâche», ajoute-t-elle.

«Dans certains groupes où il a plus d'élèves en difficulté, il n'est pas rare d'avoir 10 à 12 PI», fait savoir Ghislain Rheault, directeur du service

des ressources éducatives à la CSDC.

Avec le nombre de plans d'intervention qui augmente continuellement, les enseignants titulaires voient leur charge de travail s'intensifier.

«Quand j'ai commencé en enseignement, les élèves qui avaient un PI étaient rares. Depuis les deux dernières années, j'en ai sept dans ma classe, et ce, avec le même nombre d'heures sur ma paie. Très souvent, ça ne se résume pas seulement au PI, mais aussi à toute une panoplie de formulaires à remplir, et ce, pour chacun des spécialistes que l'enfant consulte : ergothérapeute, pédiatre, pédiopsychiatre, travailleur social, médecin généraliste, orthophoniste, etc. C'est très lourd», rapporte Josée Joyal, une enseignante à la CSDC qui cumule plus de 30 ans d'expérience.

Et d'après les chiffres à la hausse, les professeurs n'auront pas de répit de sitôt.

Questionné à savoir qui a la tâche de produire un PI, Ghislain Rheault n'a pas émis de réponses précises : «La responsabilité d'un PI revient à la direction d'école. Après ça, la direction délègue selon le type de plan à produire. Si l'élève a seulement des troubles d'apprentissage, ce sera l'orthopédagogue, mais si les problèmes sont multiples, plusieurs intervenants seront impliqués tels que le psychoéducateur, la direction et l'enseignant».

Au primaire, la réponse est plus évidente : l'enseignant titulaire, avec les intervenants concernés, produit le plan d'intervention. Au secondaire, un comité d'intervention rédige ledit document et c'est du «cas par cas», selon les besoins de chacun.



**Communiqué (s)**

COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

**L'école Sainte-Famille revampe un vieux corridor inutilisé en super corridor actif!**

5 mars 2020

Depuis quelques années, le concept de corridor actif est de plus en plus en vogue dans les écoles du Québec. En effet, ce type de projet est un moyen innovateur et efficace de répondre au besoin de bouger des petits et de favoriser leur développement moteur.

Par l'installation d'autocollants au plancher et sur les murs, un corridor peut ainsi être transformé en parcours structuré offrant aux élèves un contexte sécuritaire et contrôlé pour dépenser leur énergie. Ils sont ainsi en mesure de mieux se concentrer en classe.

C'est donc en visionnant des capsules vidéo éducatives que certains élèves de 6<sup>e</sup> année de la classe de M. Mario Mathieu ont eu l'idée, l'an dernier, d'initier ce projet. Bien reçu à l'école, le projet a fait son chemin et il a été décidé d'utiliser un corridor inutilisé au sous-sol pour le mettre en oeuvre.

Des travaux de peinture ont donc été effectués au cours de l'été afin de le revigorer. Par la suite, par le biais d'un projet artistique auquel tous les élèves de l'école ont participé, ce cadre de la semaine des arts, les murs ont été agrémentés d'oeuvres représentant des silhouettes en mouvement, à la manière de l'artiste de renommée mondiale Keith Haring. Les autocollants et accessoires ont ensuite été installés de façon structurée et cohérente afin de favoriser un parcours fluide répondant autant aux besoins des petits que des plus grands. À partir entre autres des recommandations du professeur d'éducation physique et de l'ergothérapeute de la commission scolaire.

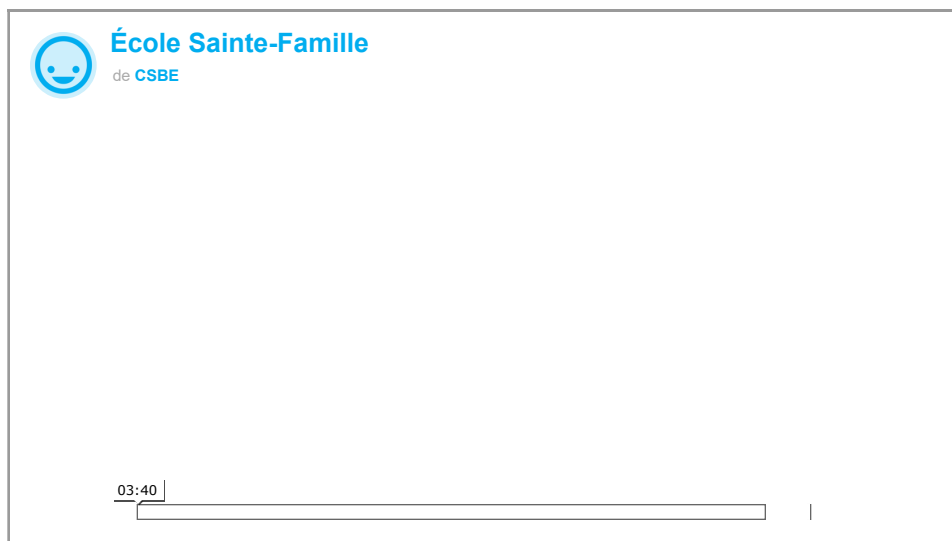
Le financement de ce projet a été possible grâce à la mesure ministérielle À l'école, on bouge qui vise à soutenir les écoles désireuses d'offrir 60 minutes d'activité physique par jour à chacun de leurs élèves. C'est depuis le 18 février dernier, au grand plaisir des élèves de l'école, que le corridor peut être utilisé alors que chaque groupe dispose à chaque jour d'un certain temps à cet effet. Le corridor peut aussi être utilisé lors des récréations intérieures ainsi que par le service de garde.

Le fait d'exploiter un corridor inutilisé a évidemment permis d'offrir un parcours beaucoup plus complet que ce qui aurait été possible dans un corridor de classe conventionnel. De plus, l'équipe-école n'exclut pas la possibilité de réaliser une phase 2 à ce projet, puisque plusieurs petits locaux adjacents au corridor, qui servent actuellement de dépôts, pourraient éventuellement être transformés en locaux à vocation particulière.

La direction tient à remercier les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'an passé, M. Mario Mathieu, M. Karl Paquet, Mme Nancy Labrecque et M. Jean-Guy Morin pour leur contribution à ce projet.

Vous pouvez visionner la vidéo (<https://vimeo.com/395517385>) pour voir ce que le tout a donné!

--

**Pour plus d'information**

## AVIS PUBLIC

Avis est donné que les séances du conseil des commissaires du 18 février, du 17 mars, du 21 avril, du 19 mai et du 16 juin 2020 sont annulées en raison de l'adoption du projet de loi 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.*

(<https://www.cspaysbleuets.qc.ca/>)



ACTUALITÉS



UN DON GÉNÉREUX AU PROGRAMME MUSIQUE-ÉTUDES

# UN DON GÉNÉREUX AU PROGRAMME MUSIQUE-ÉTUDES

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a reçu un chèque de 25 826,84 \$ de l'harmonie La Gaillarde de Normandin, qui sera dédié au programme Musique-études de la Polyvalente de Normandin. Fondée en 1978 et récemment dissoute, l'harmonie était une véritable institution à Normandin puisqu'elle a permis à des centaines de personnes de pratiquer la musique et de présenter des concerts.

Le démarrage du programme Musique-études, en 2003, a été grandement favorisé par l'harmonie La Gaillarde, qui est devenue un partenaire d'envergure du programme grâce à un prêt d'équipements et d'instruments, ainsi qu'au support financier permettant d'embaucher des spécialistes et d'acheter du matériel.

À la dissolution de l'organisme, il restait plus de 25 000 \$ dans le compte en banque. Le comité a décidé de verser l'entièreté de la somme à la Commission scolaire, avec pour seule exigence que l'argent soit investi dans le programme Musique-études de la Polyvalente de Normandin.

Le 24 février, le directeur de La Gaillarde, M. Réjean Boivin, ainsi que son directeur musical et vice-président, M. Bernard Sénéchal, ont signé l'entente avec le directeur général de la commission scolaire, M. Sylvain Ouellet, en présence de Mme Hélène Laprise, directrice de l'école secondaire. Il s'agit d'un don de plus de 31 000 \$, puisque l'harmonie La Gaillarde a remis un chèque de 25 826,84 \$ ainsi que du matériel acquis durant les dernières années.

Soulignons que M. Bernard Sénéchal est l'enseignant qui a instauré le programme Musique-études à la Polyvalente de Normandin. Quant à M. Boivin, il a enseigné le français à la Polyvalente et présidé l'harmonie pendant plusieurs années.

[Retour en haut](#)